

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 28 mars 2023**, à 19 h 35, à l'immeuble Mailhot – 2270, avenue Mailhot – Saint-Hyacinthe J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Arsenault, Julie, <i>présidente</i>	Gélinas, Maryse,
Bourgeois, Elen, <i>vice-présidente</i>	Jourdain, Anne,
Brennan, Stéphane,	Labonté, Richard, <i>en visioconférence</i>
Blouin Bérard, Stéphanie,	Malenfant, Daniel, <i>en visioconférence</i>
Chaput, Pierre-Luc, <i>en visioconférence</i>	Ménard, Sylvie.
Favreau, Émilie,	

Avait prévu de leur absence, madame et messieurs :

Fontaine, Daniel,
Gélinas-Lemay, Jean-Nicholas,
Néron, Line.

Était absent, monsieur :

Côté, Daniel,

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Camirand, Daniel, directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe (*par intérim*).

Sont invités, madame et monsieur :

De Repentigny, Marie-Josée, directrice adjointe des services des ressources financières,
Soumis, Jean-François, directeur du service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

Madame Julie Arsenault, procède à l'ouverture de la séance.

Approbation de participation à distance de 3 membres

À la suite de demandes déposées en ce sens, madame Sylvie Ménard propose et il est unanimement résolu d'autoriser messieurs Pierre-Luc Chaput, Daniel Malenfant et Richard Labonté à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CA-23-03-112

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Stephane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Période de questions

Le Syndicat canadien de la fonction publique a posé la question suivante:

- Suite à un sondage envoyé à tout le personnel de soutien dans la dernière semaine, nous avons reçu plus de 500 réponses. À la question : Êtes-vous heureux de venir au travail chaque jour? Plus de 31,7 % des gens ont répondu qu'il n'était pas heureux de venir au travail chaque jour. Sachant ce résultat, qu'est-ce que le Centre de services scolaire compte faire pour que son personnel de soutien soit heureux de venir au travail chaque jour?

Madame Madeleine Messier, représentante du Syndicat, remet aux membres du conseil d'administration un document illustrant les résultats de ce sondage.

Madame Julie Arsenault, présidente, demande à monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, d'apporter des précisions à ce sujet. Ce dernier indique qu'il prend acte du présent sondage et de ses résultats et remercie les membres de se préoccuper du bien être des employés tout comme tente de le faire du mieux que possible le CSS.

Le Syndicat de l'enseignement Val-Maska a posé la question suivante :

- La hausse des incidents violents faits par les élèves dans les milieux provoque un nombre grandissant d'enseignantes et enseignants qui s'absentent pour des raisons d'invalidités dues à ces incidents violents. Les services aux autres élèves sont malheureusement aussi touchés par ces incidents. Dans certains milieux, un seul élève peut parfois mobiliser près de la moitié des services de T.E.S. d'une école au détriment des autres élèves ayant des besoins. Est-ce que le CSSSH a l'intention d'offrir plus services aux élèves ayant des défis particuliers, notamment en ouvrant des classes spéciales sur son territoire au lieu de maintenir ces élèves dans les classes régulières?

Monsieur Patrick Théroux, président du Syndicat, remet aux membres du conseil d'administration un document comprenant des témoignages de ses membres.

Madame Julie Arsenault, présidente, demande à monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, d'apporter des précisions à ce sujet. Ce dernier mentionne qu'il prend acte du document remis. Il mentionne aussi que le centre de services scolaire et plus précisément les employés des écoles et des services éducatifs suivent conjointement le protocole de classement des élèves avec grande rigueur et s'assurent du meilleur service pour les élèves les plus vulnérables.

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Bloc de résolution et redditions de comptes

CA-23-03-113

Madame Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2022 ainsi que de prendre acte des informations et des rapports de reddition de comptes suivants :

- Démission d'un membre du Conseil d'administration;
- Nomination d'un cadre au Conseil d'administration;
- Priorités d'investissement 2023-2024;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modifications de plus de 10% du montant initial d'un contrat.

CA-23-03-114

Niveau des effectifs

CONSIDÉRANT QU' en vertu du *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, le conseil d'administration approuve annuellement le plafond d'effectifs pour chacune des catégories de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a été consulté sur cette question lors de sa rencontre du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil d'administration d'adopter des balises encadrant les plans d'effectifs plutôt que des plafonds numériques, pour l'année 2023-2024;

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'adopter – en lieu et place d'un plafond d'effectifs en personnel – les balises suivantes encadrant la confection des plans d'effectifs pour l'année 2023-2024 :

- la prise en compte des besoins des établissements en personnel en lien avec le PEVR;
- le respect des dispositions de la Politique 415 et de la Procédure 416 de dotation du personnel syndiqué;
- le respect des encadrements et des allocations disponibles;
- la prise en compte des paramètres budgétaires fournis par le Service des ressources financières afin de respecter les sommes disponibles.

Répartition des services éducatifs dispensés en classe régulières en 2023-2024

CA-23-03-115

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes régulières est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité de parents ainsi que le syndicat du personnel enseignant sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est résolu d'adopter, telles que proposées, les modifications à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes régulières des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2023 – 2024.

Détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire 2023-2024

CA-23-03-116

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes d'adaptation scolaire est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité consultatif EHDAA, les membres du comité paritaire EHDAA et les membres du comité de parents ont majoritairement émis un avis favorable à l'ajout et aux modifications proposés;

Madame Émilie Favreau propose et il est résolu d'adopter, telles que proposées, la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2023 – 2024.

Nomination de la firme d'autiteurs externes

CA-23-03-117

CONSIDÉRANT QUE l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que : « pour chaque année financière, le Centre de services scolaire nomme parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un auditeur externe qui produit un rapport d'audit sur les opérations financières du Centre de services scolaire »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # 2223-SRF-01 (2), en date du 30 janvier 2023, en lien avec les services professionnels pour l'audit des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe se réserve l'option de prolonger le contrat pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

- CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par un comité de sélection;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'octroi du contrat;
- CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton est le soumissionnaire conforme ayant le prix le plus bas suivant une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas;
- CONSIDÉRANT QUE l'offre des services professionnels de cette firme pour l'audit des états financiers est au montant total de 143 145 \$ (plus les taxes afférentes) pour les trois exercices financiers suivants :
- année scolaire 2022-2023
 - année scolaire 2023-2024
 - année scolaire 2024-2025;

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est résolu d'attribuer le mandat d'audit externe à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour les exercices financiers se terminant le 30 juin 2023, le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 conformément à l'offre reçue.

CA-23-03-118

Détermination des objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour l'année financière 2023-2024

- CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit rendre publics ses objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières;
- CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique stipule que :
- Article 193.3 :*
- « Le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261.... »;*

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Article 275 :

« Le centre de services scolaire établit, après consultation des conseils d'établissements et du comité de parents en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus. » ;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion, du comité de parents et des conseils d'établissement;

Madame Sylvie Ménard propose et il est unanimement résolu d'adopter la reconduction des objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour l'année financière 2023-2024.

Politique sur la révision de décision visant une ou un élève (115)

CA-23-03-119

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle version de la politique sur la révision de décision visant une ou un élève a été adoptée préalablement à la mise en place du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos de revoir la constitution du comité de révision de décision afin qu'y participent des membres du conseil d'administration;

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'adopter les modifications à la Politique 115 *Révision de décision visant une ou un élève*, telles que proposées.

Nomination au Comité de révision de décision

CA-23-03-120

CONSIDÉRANT QUE chaque membre a été appelé à indiquer son intérêt à faire partie de ce comité ;

Madame Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu de nommer messieurs Stéphane Brennan et Daniel Malenfant au Comité de révision de décision.

Établissement du Projet de planification des besoins d'espace 2023-2028

CA-23-03-121

CONSIDÉRANT QUE le document « *Projet de planification des besoins d'espace 2023-2028* » a été transmis aux municipalités et aux MRC en novembre dernier;

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE les retours des municipalités ont permis de bonifier le document;

CONSIDÉRANT QUE *l'article 272.4 de la Loi 40* mentionne que le Centre de services scolaire détermine ses besoins, et établit un projet de planification des besoins d'espace, après avoir reçu des informations des municipalités;

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose et il est résolu d'adopter le « *Projet de planification des besoins d'espace 2023-2028* » et de le transmettre à nouveau aux MRC d'Acton et des Maskoutains, conformément à la loi.

CA-23-03-122

Processus de dotation pour le poste de direction générale adjointe

CONSIDÉRANT QUE le 7 février dernier, le conseil d'administration a mis sur pied un comité de sélection composé de Mmes Julie Arsenault, présidente du conseil d'administration, Elen Bourgeois, vice-présidente du conseil d'administration ainsi que de MM. Jean-Pierre Bédard, directeur général et Daniel Camirand, directeur général adjoint, en vue de la dotation du poste de directeur générale adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général procédera, à la suite des consultations menées auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des directions d'établissement Maskoutains Acton (ADÉMA), à l'ajout d'un poste de directeur général adjoint à la structure administrative 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que le même comité de sélection agisse en vue de la dotation de ces deux postes;

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu que le comité de sélection mis en place le 7 février dernier agisse aussi en vue de la dotation du nouveau poste de directeur général adjoint, qui sera ajouté à la structure administrative en 2023-2024.

Rapport du directeur général

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Levée de la séance

Madame Stéphanie Blouin-Bérard propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

Présidente

Secrétaire générale